



Lieux de résidence de mon fils quand il va chez son père

Par **bourrigault**, le 17/07/2011 à 15:39

Bonjour,
j'ai une question concernant les droits et devoirs de mon ex conjoint quand il reçoit son fils agé de 12ans,
voilà je viens de m'apercevoir que mon fils etait plus souvent chez une femme, qui a eu une petite fille avec le père de mon fils, donc sa petite soeur, en garde; je n'es rien contre le fait que mon fils rencontre sa soeur, mais je ne connais rien de cette personne et d'ailleurs ce n'est pas a elle que je l'ais confié mais a son père;
merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le 17/07/2011 à 17:27

Bonjour, lorsque votre ex exerce son droit de visite, il fait ce qu'il veut avec son fils du moment qu'il ne met pas en jeu sa santé physique ou mentale. Il peut le confier à qui il veut, le temps qu'il veut sans avoir à vous prévenir et encore moins vous demander votre avis, cordialement